

Inscription sur les listes électorales



Inscription sur les listes électorales

En vue des prochaines élections municipales, la Mairie de Fleurance souhaite attirer l'attention des Fleurantins sur la nécessité de s'inscrire sur les listes électorales avant le 7 février 2020 au plus tard, pour pouvoir voter lors des municipales des 15 et 22 mars 2020.

Il existe un service sur Internet qui permet de vérifier la liste électorale sur laquelle vous êtes inscrit.

Ce service vous permet également de connaître l'adresse de votre bureau de vote.

Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales de votre commune, pensez à vous inscrire ou à **signaler votre nouvelle adresse avant le 7 février 2020**.

Pour cela vous pouvez, soit vous adresser à l'accueil de la mairie ou par téléphone au 05 62 06 10 01 (matin), soit utiliser le service en ligne.